

## SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/MB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
08 JAN. 2025			Au

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 369

**Nature et objet du marché : Travaux de réfection de berge de l'Argens sur la commune de Puget-sur-Argens**

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

**VU** la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

**VU** la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**VU** le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

**VU** le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

**CONSIDERANT** que ces travaux sont rendus nécessaires suite aux crues de mars 2024,

**CONSIDERANT** que le tronçon concerné se situe sur la rive gauche de l'Argens au lieu-dit Verteil,

**CONSIDERANT** qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 11 octobre 2024 à la suite de laquelle quatre (4) entreprises ont déposé une offre :

- VARESTER
- Groupement : Génie Civil Maritime & Fluvial, Fréjusienne Aménagement Travaux Public, TEE Paysages
- Groupement : Eiffage GC INFRA LINEAIRE Etablissement FOREZIENNE, ID VERDE
- Groupement : SPIE Batignolles Valérian, Abel Garcin T

Accusé de réception en préfecture  
083-258301584-20250109-569-VR  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025

**CONSIDERANT** que lors de sa réunion en date du 4 décembre 2024, et suite à la présentation de l'analyse de l'offre, la commission d'appel d'offre du Syndicat de l'Eau du Var Est a retenu le classement présenté, et a proposé l'attribution du marché au groupement SPIE Batignolles Valérian, Abel Garcin Terrassement, La compagnie des forestiers d'après les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

## **DECIDE**

**ARTICLE 1er** : Il est conclu un marché de travaux réfection de berge de l'Argens sur la commune de Puget sur Argens avec le groupement SPIE Batignolles Valérian, Abel Garcin Terrassement, La compagnie des forestiers dont le mandataire est SPIE Batignolles Valérian sise 708 route de Caderousse, pour un montant de 252 344,00 € HT soit 302 812,80 € TTC (trois cent deux mille huit cent douze euros et quatre-vingt centimes Toutes Taxes Comprises).

**ARTICLE 2** : Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, chapitre 1025 article 2312.

**ARTICLE 3** : Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>).

FAIT à FREJUS, le      - 8 JAN. 2025

LA PRESIDENTE,  
  
Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture  
083-258301381-20250109-369-AR  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025